

L'arrivée des Bourbakis dans la commune du Lieu

Si étonnant cela soit-il, le passage des Bourbakis dans la commune du Lieu n'a laissé que des traces minimales dans les procès-verbaux de la Municipalité.

Du 30 janvier 1871. Logements militaires. Présidence de Mr. Buffat, vice-président. Tous les membres sont présents à l'exception de Mr. le Syndic. Ensuite d'une dépêche télégraphique reçue de Mr. le Préfet de la Vallée, par laquelle la commune du Lieu doit recevoir et loger sans vivres une compagnie du bataillon 45 qui doit occuper la Vallée, La Municipalité s'est réunie et a réparé les lettres de logement ainsi que les locaux pour les corps de garde, avoir au Lieu, une chambre à la maison de Samuel Dépraz, au Séchey, la chambre sur le four, et aux Charbonnières la chambre de la petite école. Les municipaux de chaque localité pourvoient aux fournitures nécessaires, la paille, bois et chandelles¹.

Du 7 février. Il est aussi déposé sur le bureau une circulaire du Comité de la Société d'agriculture de la Suisse romande, pour une collecte par souscription en faveur des populations agricoles dans les contrées ravagées par la guerre en France et en Allemagne, afin de leur procurer de l'argent et des semens du printemps pour pouvoir ensemercer les champs.

La Municipalité décide à ce sujet d'en faire la publication en indiquant que la souscription est ouverte et que l'on peut faire inscrire ses dons auprès de chaque municipal de la commune.

Ce même 7 février, alors que l'on n'avait encore rien écrit dans le registre des procès-verbaux de la Municipalité alors que les événements Bourbakis qui constitueraient l'un des événements les plus marquants du siècle n'étaient vieux que d'une semaine, on s'attardait par contre sur un modeste fumeur en grange ! Ainsi :

Il est déposé sur le bureau, un rapport du gendarme Correvon, en station aux Charbonnières, du 28 janvier 1871, contre Edouard Rochat feu Jean au Séchey, pour l'avoir vu qu'il sortait d'une écurie avec la pipe à sa bouche. La Municipalité admet ce rapport dans sa compétence et fera citer le prévenu pour la 1^{ère} séance.

Enfin un mot des soldats français dans le courant du mois de mars :

Français, soldats, passage (noté au crayon par Alphonse Rochat), rapport Guignard fin du présent volume). Mr. le Préfet expédie les notes relatives au

¹ ACL, A18. Idem pour tous les extraits des PV de la Municipalité.

passage des troupes françaises en Suisse. La Municipalité les approuve avec quelques modifications.

Du 23^e mars 1871. Passage des Français. Président de Mr. Louis Guignard, Syndic. Il est encore déposé sur le bureau quelques notes relatives au passage des troupes françaises en Suisse, lesquelles sont admises avec modifications.

Et c'est tout. Heureusement que le rapport du même secrétaire Constant Guignard compensera ce terrible manque de matière Bourbaki dans ce registre.

Et qu'en est-il du Conseil administratif des Charbonnières ?

Du 30 janvier 1871. Séance extraordinaire du Conseil administratif. Présidence de Jules Rochat, président.

En suite d'ordre supérieur, le Conseil administratif est invité à procurer un local destiné à contenir un corps de garde composé d'au moins 16 hommes, ayant pour ordre de veiller à la sûreté publique contre toute invasion militaire et personnes suspectes étrangères.

Le Conseil décide de prendre le petit collège, ce local étant le plus favorable pour une chose de ce genre. La petite école sera transférée dans la maison du Juge si la chose se prolonge ; toutefois comme il est à prévoir que cela ne durera que quelques jours, autorisation sera demandée à la Commission des écoles pour suspendre quelques jours l'instruction des enfants fréquentant l'école à la maîtresse.

Si l'urgence demandait à changer de local pour la petite école, Mr. le président est chargé par le Conseil de faire acquisition d'un fourneau et accessoires².

Correspondance adressée à la commune du Lieu concernant les événements de janvier-février 1871 :

Gland, le 20 janvier 1871

Messieurs,

Auguste Piguet, fils de Henri, âgé de 44 ans, doit partir pour la frontière. Il a été 6 mois malade cet été d'un bras démis. C'est la 1^{ère} fois que le dit a recours

² AHC, AA4.

à votre générosité ! Point de bois, point de provisions. Je viens donc vous demander un prompt secours. La femme, qui reste seule, n'a pas même du bois.

En attendant une prompt réponse, agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Maehlen, pasteur.

Préfecture du District
de la Vallée

Sentier, le 10 février 1871

A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Il importe que les comptes relatifs au passage des militaires français internés soient réglés le plus promptement possible, ensuite d'ordres reçus de l'autorité militaire supérieure du Canton, je vous prie de m'adresser les bons et autres notes de ce qui peut avoir été fourni par les autorités communales du Lieu.

Vous classerez avec ordre toutes ces pièces accompagnées d'un bordereau et me les faire passer pour le 15 courant au plus tard.

J'aime à croire que vous agirez dans cette circonstance avec toute la célérité possible et vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma considération.

Le Préfet : Gaspard Golay.

Préfecture du District
de la Vallée

Sentier, le

Monsieur Constant Guignard,

Veillez me retourner le tableau que je vous ai adressé pour consigner le nombre de troupes que vous avez logées les premiers jours de février.

Pour ce qui concerne le procès-verbal relatif à la recherche de chevaux, je suppose que vous l'avez adressé directement au Département, puisque je n'ai rien reçu ; néanmoins veuillez m'en envoyer un double, j'en aura besoin lorsqu'il me faudra réunir sur un point tout ce ...

Veillez svp demander au bureau du Lieu une copie du télégramme que j'y ai consigné puis me l'adresser.

Mes salutations empressées

Le Préfet : Gaspard Golay.

Lausanne, le 17 février 1871

Inclus je vous renvoie, en réponse à votre honorée lettre du 15 courant, les pièces suivantes :

10 Une lettre à Mr. le Commandant du bataillon 49. Veuillez en prendre connaissance avant de la lui transmettre, s.v.p.

20 Deux notes pour posage et confection de drapeaux que Mr. le Commandant du 49^{me} vous fera payer.

Ma précédente lettre répondait à celle que vous avez adressée à Mr. le Capitaine Jaquier au sujet des chevaux français. En effet, tous frais que vous avez faits pour les internés et leurs chevaux, vous seront remboursés par Mr. le Préfet de votre district. J'espère que vous vous êtes aussi entendu avec l'aubergiste du Lieu pour les 18 rations de fourrage données à nos chevaux du 45^{ème}.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, avec ma reconnaissance pour votre bonne réception, l'assurance de ma considération distinguée.

Ch. Savary Major.

Le Bonhomme Dessus, le 28 juillet 1871

Monsieur le Syndic et Messieurs,

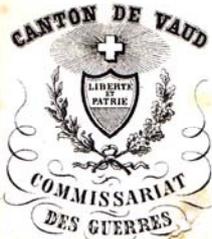
Je viens auprès de ces Messieurs pour le bois qui m'a été brûlé dans mon chalet pendant cet hiver par les militaires suisses. On n'avait dit à la montée de me le refaire et me le ramener et je vois qu'on m'oublie tout à fait ; cependant on a bien rendu celui aux Magnenat, mais à moi, personne ne m'en reparle. Vous devez bien comprendre, Messieurs, que je n'ai pas le moyen de payer pour me voiturer mon bois depuis vers le Risoux pour que l'on vienne s'en emparer. Par conséquent je demande qu'on me le rende au plus vite ou qu'on me le paie. Je vous demande une prompte réponse.

Recevez, Messieurs, mes salutations empressées.

Pour Louis Leubaz, Abram Leubaz.

		Bataillon 45			
<u>Sieu</u>		Suspect	Dr. m.		
Reymond	Elie	2	2	1	
Hubert	Alfred	1	1		
"	Elie	2	1		
Weylan	Ami	1	1		
Rochat	Auguste	1	1		
Weylan	Etienne	6	2	1	
"	Henri	6	3	1	
Rochat	Cherise	1			
Cart	Friedrich	3	1		
Weylan	Francois	2	1		
Reymond	Julien	2			
Pignard	Pierre	2	2		
Weylan	Georges	4	2	1	
Depraz	Samuel	6	3	1	
Hubert	Eugene	2	1		
Guignard	Auguste	3	1		
Reymond	Auguste	1			
Cart	Walter	4	2	1	
Nicole	Gustave	2	1		
Fouddons	Regent	1	1		
Depraz	Louis	3	2		
"	Samuel	1	1		
Guignard	Francois 1 ^{er} Henri	2	1		
Reymond	Marcelin	1			
Guignard	Jules pinto	4	2		
Rochat	Charles Henri	4	4	1	
Guignard	Cerdinand et fils	2	1		
"	Jules paste	3	2		
"	Eugene fils	2	1		
"	Louis Syndic				
Piquet	Alexandre	4	2		

Lieu		1870	1871
Bochat	Loire du Juge	2	
Golay	Naniette	1	
"	François	1	1
"	Paul	1	1
Nicole	Friederich	3	1
Guignard	Constant	1	1
Hubert	Eugène	2	1
"	Eugène	2	1
Bernard	Pastous	2	2
Guignard	Philippe Horloger	2	1
Hubert	Paul		1
Guignard	Ulrype	2	1
Dépraz	Henri	2	1
Humbert	Auguste	2	
Moylan	Edouard	2	1
"	Antoine	1	2
Bochat	Pieter	1	1
Martin	Marc	1	1
Hubert	Antoine	2	2
"	Dr Samuel	2	
Bochat	Louis	1	1
Dépraz	Philippe	2	1
Cart	Antoine	3	1
"	Louis	2	
Guignard	François fils		1
Reverchon	Victor		2
Luquin	Jules		1
Cart	Louis aîné		2
Dépraz	Antoine		1
Piquet	Eloi		1
Bochat	Constant		1
O.			



N^o 2126

Paiement des fournitures
faites par les Communes.

Lausanne, le 19 Mars 1871

À la Municipalité, au Lieu

Messieurs

○

En paiement des fournitures que vous
avez faites pour le service militaire extraordinaire, s'élevant
d'après le bordereau ci-joint à 394.00
je vous envoie cette valeur par même courrier.

Avec parfaite considération,
Le Commissaire du Canton de Vaud,

Métray
h.c.



N^o 860

au sujet d'un acte de
liquidation de la Commune
de l'Abbaye et de la Commune
de Lausanne.

Lausanne, le 1^{er} février 1872

À la Municipalité du lieu.

Messieurs!

En réponse à votre lettre du 20 Janvier, je viens par
la présente vous donner les preuves justificatives que vous me
demandez au sujet de la réclamation qui vous est faite par la
Commune de l'Abbaye, pour une somme de frs 85.45⁰⁰
sur le bon de frs 706.⁶⁰ que je vous ai adressé.

Les bons qui m'ont été transmis, au nombre de neuf,
en faveur de votre Commune, forment le montant de frs 620.85
D'après le bordereau ci-joint, il reste donc frs 85.75⁰⁰
en faveur de la Commune de l'Abbaye,

ce qui forme une somme égale au montant ci-dessus frs 706.⁶⁰

Ce qui a donné lieu à ce règlement de Comptes indivis
versant en faveur de votre Commune et de celle de l'Abbaye,
c'est que le seul bon de cette dernière Commune était
mêlé avec les vôtres, et comme il était aussi établi par
le major Maspy, et parfaitement identique à la plupart
de ceux qui vous ont été délivrés, cela a occasionné cette
indistinction à mon Bureau. D'après les bons
que j'ai comme pièces justificatives, la chose est
incoutestable, et par la preuve que je donne dans
le détail des deux bordereaux ci-inclus, je ne crois
pas qu'il y ait besoin d'autres explications.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération Distinguée.

Le Commissaire des Guerres.

J. M. Maspy

Canton de Vaud.

District de La Vallée

Commune des Charbonnières

Nature du service
auquel les troupes
sont appelées.

Occupation des Frontières

Bordereau

*des fournitures, de vivres et transports faits par la Commune susmentionnée aux troupes ci-après indiquées
en station, ou en passage, dans cette Commune.*

Dates des fournitures.	Noms des Corps.	Fournitures faites.			Sommes dûes.	
		Nature.	Quantité	Tarif.		
1871 20 février & 21 Mars	Bataillon N° 11 Cant N° 1.	provis. biscottes	mont. 11	33 ⁵	140	00 +
21 Mars	"	supplément de biscottes	600	0.10 ⁵	60	- +
Février 5	N° 13	biscottes à 20 fl.	50	30 ⁵	16	65 +
		chandelles	20	15 ⁵	3	+.
		<u>Total</u>				<u>219 65</u>

Certifié à

le

18^e

Pour la Municipalité,

Fournitures payées par le Bon N°
sur le Recours du District

Commissariat des guerres,

Canton de Vaud.

District de La Vallée

Commune de Leu

Nature du service
auquel les troupes
sont appelées.

Occupation des Frontières

Bordereau

des fournitures de vivres et transports faits par la Commune susmentionnée aux troupes ci-après indiquées
en station ou en passage dans cette Commune.

Dates des fournitures.	Noms des Corps.	Fournitures faites.			Sommes dées.
		Nature.	Quantité	Tarif.	
1871. 31 Janv à fév 1	Bataillon N° 1. C. 45	rations de vivres	336 1		336 -
fév 1 au 3	" 45	" fourrages	13 1.20		23 40
" 6	" 19. bagag. mat. Dom.	2 lieux chevaux	2 90		3 60
fév 1 5	" 15	four. fonctionnaires voitures	1 15		90
fév 1 au 5	" 15	fourrages pour bœufs	50 40/km		16 65
		chandelles	15 15 ^{ca}		2 25
		paille	200 6/km		12
				Total	394 80

Certifié à le 18

219 65
Pour la Municipalité, 61 15 15

Fournitures payées par le Bon N°
sur le Recours du District

Canton de Vaud.

District de La Vallée

Commune du Lieu

Nature du service
auquel les troupes
sont appelées.

Occupation des frontières

Bordereau

*des fournitures de vivres et transports faits par la Commune susmentionnée aux troupes ci-après indiquées
en station ou en passage dans cette Commune*

Dates des fournitures.	Noms des Corps.	Fournitures faites.			Sommes Dues.	
		Nature.	Quantité	Tarif.		
1871 février 7/11	Bataillon N° 219	Police	bûches chandelles	60 10	45 ⁰⁰ 15 ⁰⁰	} 25 50
" "	" "	" "	bûches	200	"	
" "	" "	" "	bûches chandelles	70 28	" "	} 32 20
Mars 4/11	" N° 211	" "	bûches chandelles	320 48	" "	
propr. 2 Mars	" N° 11. C ^o 70 ^o 1.	" "	paillis chandelles	1150 25	" "	} 25 75
Total						

Certifié à _____ le _____ 1871

Pour la Municipalité,

Fournitures payées par le Bon N^o
sur le Recours du District
Commissariat des guerres,

Ci-dessous comptes de la commune du Lieu pour l'année 1871³

Dépenses.
Titre 2. Militaire.

³ ACL, NA14.

Dépenses.

Titre 2. Militaire

	Franco. (
Report	1339
A Rochas Charles Louis Municipal, vacation & travail, lors de l'entrée des français, occupation de la frontière	33
" Meylan français id, vacation id	13
" Buffat Municipal " id	21
" Galay Jules id, rembourse pour ce qu'il a payé concernant la préparation des postes & nettoyage celui des Charbonnières	14
" Rochas Charles Louis, payé pour pailles de la paille en deux fois à la Coznoz	1
" Rochas Charles Henri, sa note pour collation aux Bourgois, lors de leur départ	18
Telegramme à M ^r de Séfot	.
Léon Verillard, pour réparation à la chemise du Châlet du Bon-homme - Dessus, brûlé par les soldats	23
Au même, pour refait deux lits au châlet du Bon-homme - Dessous, qui ont été cassés	15
A Guignard M ^r , vacation & travail pour établir les comptes lors de l'entrée des français, de l'occupation de la frontière & de la peste bovine; bordereaux à ce sujet, surveillance d'un nombre considérable de notes, jet, billets & contrôle des logements militaires	40
" Galay Jules, vacation & travail lors de l'entrée des français, de l'occupation de la frontière & de la peste bovine	43
" Rochas Charles Henri, fourniture de 13 rations complètes (foin & avoine) au bataillon 45	23
" Rochas Armand & Rochas Louis maréchal, fourniture de 2 moules de bois pour les corps de garde	38
" Rochas Louis Auguste, pour fabrication & charroi de bois en remplacement de celui qui a été brûlé par les soldats aux Crêts à Chârons	8
A char de 540 lb de paille à 7 ¹⁰ & 240 lb de pommes de terre à 5 ⁴ (celles-ci ont été distribuées aux hommes)	52
" " 785 lb " 8 ⁵ , pour les corps de garde	62
" de toile pour garde-paille & faon, pour le corps de garde au lieu	5
Fabrication de 2 moules de bois à 4 ft pour remplacer celui qui a été brûlé au Bonhomme - Dessous.	8
A Constant Humbert, course à Vaulion, pour de la paille, couper en bois aux malades à l'hôpital & laver des couvertures & des draps.	10
A char de 1130 lb de pain à 8 ⁵ ;	93
A char de deux char de bois pour corps de garde	22
A Meylan Henri, voyage au Ventin, chercher le pain & la viande, pour les soldats du 112.	4
" " Jules, 10 voyages au Ventin pour le même fait & transport en deux fois de médecin pour un soldat malade	41
Total au Titre 2. etc.	1931

Ci-dessous, original du texte de Constant Guignard, voir transcription plus haut.

Entrée des débris de l'armée française de l'Est, sur le territoire
de la Commune du Lieu.

Le Rhodan qui sépare la France de la Vallée du Lac de Joux et de la Suisse, présente sur la Commune du Lieu, trois passages principaux qui tous convergent à Mouthé & Chaux Neuve, de même que celui qui par les Solliat traverse la frontière au poste des Mines. La distance à franchir est à peu près égale de Mouthé aux Charbonnières, au Lieu et au Sentier :

La première de ces voies, comme la dernière est aisée, présente des pentes peu roides, et, plus pratiquée, a abouti à un poste de gendarmerie.

Pour arriver au Lieu, les sentiers débouchent ou sur la Fontaine aux Allouards [Vers chez Claude] par le Châlet de la Cépars, ou à la Trasse, par ceux des Blains. Tout l'hiver, par ces divers canaux, sortent des cargaisons de marchandises, à destination de la France épuisée. La quantité de neige tombée dans cette saison, fut bien inférieure à celle des autres années, aussi, sans quelques jours d'un vent violent qui soulevait des tourbillons de neige, le traînage des bois, le transport des denrées furent l'effectuer sans entrave.

Les deux principales voies se trouverent ainsi couvertes d'une neige plus ou moins foulée et durcie par des courais récents, celle du Sentier surtout, ce qui détermina l'arrivée au Chérit de plusieurs milliers de soldats français, tandis que la Commune du Lieu, n'en reçut que 12 à 1400.

Le dimanche 29 Janvier, se répandit la nouvelle des déastres de l'armée de l'Est. Deux bataillons Vaudois sont mis sur pied. Au moment où les hommes appelés sous les drapeaux quittaient notre Commune, vers les six heures du soir, arrivent à l'hôtel de ville du Lieu, 5 ou 6 d'escadrons français, tous sous officiers, qui ne donnent aucun détail sur la position des armées belligérantes, ni sur les motifs de leur fuite. Le contingent suisse rassemblée pour la garde pour venir sur eux et en recevoir d'autres encore.

Le 31 au soir, il s'en trouvait au dépôt une vingtaine lorsqu'arriva une compagnie du bataillon 45 de Naud, major en tête. Une autre compagnie stationnait à l'abbaye et au bout.

Le mercredi 1^{er} février, au matin, personne ne s'attendait aux événements qui allaient se dérouler. Cependant 2 hommes du Lieu sont envoyés vers les 8 heures par l'autorité militaire dans les fermes françaises voisines pour recueillir quelques renseignements sur ce qui se passe, vers les 11 heures, ils arrivent tout courant, avertir qu'une colonne française dont on ne voit pas la fin traverse le Rhodan, tout montés & équipés. A leur tête, se trouve le maire de Mouthé.

Tandis que le contingent est préposé à la garde du village, la compagnie régulière se poste au côté de la frontière. Au moment où

où elle arrive vers chez Claude, débouche déjà la tête de la colonne française. Il pourrait être midi & demi, ou une heure. Soldats de tous corps, infanterie & cavalerie, turcs, mobiles et génie se laissent arrêter et désarmer sans résistance. Les fusils s'empilent sur les fusils, les sabres-baïonnettes s'amoncellent que toujours et toujours l'on voit le chemin de la Cèpar déverser ces hommes ces enfants épuisés, découragés, mourant de faim, de froid, de fatigue.

À la nuit tombante, le sinistre colonne se met en marche, cortège lugubre que recueille le temple paroissial. Quoique spacieux, bientôt il refuse de contenir un plus grand nombre d'hôtes, recueillis dans les maisons du voisinage, ainsi que deux cantinières. Les officiers trouvent un gîte à l'hôtel communal. Pendant que se passent ces faits, on apprend qu'aux Charbonnières est entrée une troupe plus nombreuse encore.

À une heure les débris d'une batterie d'artillerie enclouée à Monthé, de ces dix pièces offertes à l'armée de l'Est, par la ville de Lyon, sont à l'écoule des grands bois. Grand émoi dans tout le village. Vas un soldat saudois. Le Vont & l'abbaye en ont une compagnie, le contingent est au lieu.

Les premiers arrivants sont dirigés par la gendarmerie sur le chef lieu du cercle, où il est procédé à leur désarmement, tandis que la demi compagnie de l'abbaye accourt aux Charbonnières, sa place naturelle. La cavalerie et la ligne arrivent pêle-mêle et désarmés au Vont sont logés un peu partout. 122 chevaux sont aussi recueillis. Ainsi, dans cette première journée, environ un millier de français sont recueillis dans la Commune, soldats de toutes armes.

Le 2^e Février arrivent à leur tour les trainards qui ont passé la nuit dans les fermes. Au lieu, une centaine déposent les armes; aux Charbonnières 120. 150. Vers les trois heures de l'après midi, toute cette colonne française escortée de détachements suisses quitte le lieu & le Vont, se dirigeant sur Cossonay. Le 4^e un détachement de 50 hommes fut encore recueilli à la Frasse, petit corps préposé à la garde d'un passage et abandonné, ces hommes furent immédiatement conduits à la plaine.

Dès lors et pendant une quinzaine, il se passa peu de jours, où l'on ne vit arriver des français égarés, sortant des hôpitaux et des maisons de ferme où ils avaient été recueillis, ce qui porte à 13 ou 1400 le nombre des soldats de l'armée de l'Est qui se réfugièrent dans notre commune.

Il est à remarquer qu'avant et pendant l'entrée des français sur notre territoire, beaucoup de familles de Monthé et ses environs, principalement des personnes du sexe féminin & des enfants, se réfugièrent dans notre commune et y séjournèrent un certain temps.

Comment ils furent reçus. La population, essentiellement industrielle, vit l'hiver du produit des plantations de choux & de pommes de terre. Quelques champs de seigle et d'orge, procurent à certaines familles, un pain grossier
mais,

mais substantiel. L'été de 1870 vint tromper les légitimes espérances fondées sur l'une et l'autre récolte; aussi outre le manque de fourrages, les riverains du Lac de Joux se plaignaient de la pénurie des substances alimentaires. Joignez à cela la cherté des vivres commune à toute l'Europe occidentale, la baisse du prix du travail, les charges militaires imposées à nos hommes, et il sera facile de comprendre quelles ressources pouvait offrir la Vallée à une armée de 8-10000 hommes privés de tout.

Malgré ce manque absolu de vivres, à peine les premiers indices de l'arrivée de l'armée de l'Est étaient-ils parvenus jusqu'à nous, que chacun se mit à confectionner des soupes, à préparer des logements, et tout ce qu'il fallait pour tant de monde. Des plus pauvres aux plus aisés, ce fut vers le temple une procession incessante pour apporter à ces hommes affamés, qui de la soupe, qui du pain ou du lait, au fromage, au selatiando. Et celui qui avait réussi à distribuer toutes ces provisions repartait en chercher de nouvelles, cela dès quatre heures après midi, à neuf heures du soir, où la consigne fut de ne laisser entrer personne. Le lendemain dès l'aube même spectacle. Aussi ne trouvait-on au village plus ni pain, ni farine.

Un grand nombre trouverent à se loger dans les maisons du voisinage, en compagnie de nos miliciens. L'autorité municipale mit à la disposition des médecins une salle pour les malades.

Nous ne voulons pas nous étouffer davantage sur ce qui a été fait pour ces malheureux. Facile est-il de se vanter, et de se décerner des couronnes civiques. Nous ne dirons qu'une chose, c'est que nous ne sommes pas restés en dessous de notre tâche et pour faire face à ce que les circonstances exigeaient. Les particuliers ont fait tout ce qu'ils ont pu, et quelques-uns, plus qu'ils ne pourraient.

Causes. Il nous reste à rechercher qu'elles pourraient être les raisons qui amenèrent sur notre territoire, dans des localités perdues, au milieu des bois et des rochers, ces milliers de l'armée de l'Est, qui se laissaient défaire par une poignée de miliciens et quelques enfants.

D'une fourchette passée entre les généraux Clinchant et Werder, personne n'en avait connaissance, ni officiers, ni soldats. Le premier point acquis comme fait indiscutable. Point dont il n'est fait mention, ni de la part des Suisses ni du côté des Français. Les journaux que l'on put lire dans la soirée donnèrent le mot de l'énigme.

Que disaient ces fugitifs? Leur premier cri, comme le dernier était! Trahison! Les Russiens ne veulent pas reconnaître l'armistice et nous massacrent!

Ceci dénote de l'incapacité de l'armée à tenir tête aux conquérants. Mais de là à la seconde conséquence, le pas est grand. Les Français avaient des Russiens une terreur innée. Ils croyaient les voir à leurs trousses, qu'ils en étaient encore fort distants. Le fait est que l'armée de Werder couvrait la retraite à

Bourbaki

Jourbaki, que seul un petit corps de cavalerie put se feayer un passage sur le pays de Dex & Lyon, par un combat acharné, une fuite dans la neige à travers monts et vauz. L'armée française étroit entourée, les défilés avançaient: Ils sont à une journée! à deux pas de nous! Ils environnaient Mouthe, ils y étaient quand nous en sortions! Nos trainards les ont vus déboucher au bas du village. Tels étaient les cris d'épouvante, cauchemar qui les hautilz. Devez garde à vous, nous disaient-ils, ils nous suivent. Ils ne peuvent manquer d'arriver, ces hommes sans foi, ni loi qui ne respectent ni traités, ni armistice. Même sur territoire Suisse, ils croyaient sentir le sol trembler sous les charges rigoureuses des armées allemandes. Et les terribles ennemis arrivaient... à Surlodomain - à

Mouthe. N'eût été la compassion, il y aurait eu là un spectacle amusant. Mais enfin, raisonnons, voici une armée de 80000 hommes, dont plusieurs régiments n'ont pas souffert, n'ayant pas vu le feu, ferts du secours et du nom d'un Garibaldi, ayant fusils, cartons, munitions en suffisance et en parfait état, et qui, sans l'influence d'une foule terreur, abandonne la cause de son pays et se réduit à l'inaction, sur territoire neutre. Le dernier combat a été une victoire; et Kellwessel livrait la clef de Belfort & de l'Alsace et sauva la France.

Il y a quelque chose d'incompréhensible. Le Jura, semé de montagnes boisées, couvré par de profondes vallées et des gorges étroites, est cependant facile à séfonder.

Un motif explique tout: le désordre. Cette armée, dans les départements qu'elle occupait, se mouvait sous plan uniforme, sans connaissance des lieux. Elle des chefs supérieurs avaient des cartes à leur disposition, et l'on sait l'usage qu'en faisaient leurs ennemis. Les différents corps ne se soutenaient pas; ils signaient leurs positions respectives. De là des marches et des contre-marches sans but ni résultat. A peine arrivés dans un bourg, un village, à peine installés, que parvient l'ordre de repartir, suit en changeant de direction, soit en s'avançant même sur leurs pas. Au prix de sang versé en abondance, des positions sont enlevées, puis abandonnées sans motif. La victoire parfois, a pour fruit non le triomphe, mais la défaite.

De là à prouver que beaucoup n'ont pas vu le feu, rien de plus facile, et l'inspection des armes le démontre surabondamment, que le découragement s'emparait des plus railleants, des régiments qui avaient le plus d'honneur, et par là le plus d'enthousiasme, le plus d'ardeur; que les courais de bouffe qui les suivraient étaient inutiles et que les pauvres animaux privés de nourriture, exténués de fatigues, n'étaient d'aucun profit, puisqu'on n'avait pas le temps de les abattre et d'en distribuer la viande à la troupe.

Qu'avec un pareil désordre, la meilleure intendance eût été en défaut, qu'aussi celle de l'armée française trouvait un motif excellent pour se croiser les bras. L'ambulances point; les médecins refusent de soigner les

Villiers

simples soldats.

Au reste, à voir de qui et comment se compose cette armée, chacun était à se demander si ce mot s'appliquait à la réalité. Officiers sans capacité, sans bonté, sans moralité : parlent, sans autorité. Soldats d'un jour, dont bien peu savent manier une arme, faisant la guerre sans entraînement, parce que la nécessité y est, ne donnant au mot de patrie que le sens de propre intérêt. De tels défenseurs pouvaient-ils tenir honnêtement la campagne? Et les braves sont sans influence, les sous-officiers qui sont bien la crème de l'armée, placés entre l'officier jaloux de leur popularité et les soldats dont les plus turbulents sont les plus écoutés, doivent compter avec les mauvais sujets qui les entraînent.

Les populations au lieu de soutenir leurs défenseurs, les ont vus arriver avec effroi. Il faudra les nourrir, dépenser pour eux et s'attirer peut-être la vengeance des Russiens. Non contents de fermer leurs entrailles à la vue de leurs compatriotes souffrants, royale réception est préparée aux envahisseurs, à la barbe de leurs compatriotes.

Avec cela, le froid, la neige, les privations, tout cet ensemble montrera l'état de déconfiance de l'armée de l'Est dont la victoire eut sauvé la France.

Mais à ce mot de victoire, une question sérieuse se pose. Désiraient-ils la victoire? On a beaucoup employé le mot de traître, en l'appliquant aux officiers, à tous les généraux. Un général, fut-il Garibaldi, ou de Werder, n'eût pas réussi à vaincre avec de pareils éléments. Mais c'est des soldats que nous voulons parler. Le gouvernement républicain n'obtient guère leurs sympathies; les prêtres, les émissaires du trône déchu, les travaillent. Ils sentent tout ordre peu sûr. Le gouvernement qu'ils doivent soutenir n'est pas le leur, ils sont lâches ou trahis.

Aussi lorsqu'à Mauthé on leur dit: Sauve qui peut! La victoire est à deux pas! Nous s'y rendent pour y trouver vie, repos, sécurité.

Le Lirap le 10, mai 1871.

Ct Guignard St^{ne} M^{ps}

Ce sont hommes d'acier;
C'est tout Rosnot et Olois Bégin
du Chervin.

Les Bourbakis à l'Abbaye

P.-V. Du 12 février 1871. Réfugiés de l'armée française. L'assemblée s'occupe ensuite à dresser un tableau des militaires français qui ont séjourné dans la commune les 1^{er} février et jours suivants lors de la retraite en Suisse de l'armée de l'Est française forte de 890 000 hommes. Ce tableau est arrêté comme suit : 3024 hommes et 135 chevaux ont été logés et nourris du 1^{er} au 4 février. Les hommes ont été logés en partie chez les habitants et le restant dans les temples et salles d'écoles, et tous reçus les vivres gratuitement des habitants.

Internés français, comptes. Le secrétaire est chargé d'établir les comptes relatifs aux internés français, de les expédier à qui de droit et sera indemnisé pour son travail.

Correspondance et conséquences d'un départ pour la frontière :

Bioley Orjulaz, le 2 février 1871

Messieurs le Syndic,

Je vous prie d'envoyer le trimestre de Marie Dunand. Il y a trois mois le 11 du mois. Comme il me faut partir à la frontière ce matin le 2 février, j'ai à peu près pris tout l'argent que j'avais à la maison. Ma femme ne peut pas rester toute seule à la maison avec Marie et mes enfants sans argent.

Messieurs, recevez mes sincères salutations.

Henri Bally.

Refugiés de l'armée française
du 12^{fév} 1871

L'assemblée s'occupe ensuite à dresser un tableau des militaires français qui ont séjourné dans la commune les 1^{er} février 1871 et jours suivants, lors de la retraite en Suisse de l'armée de l'Est française forte de 890.000 h. Ce tableau est arrêté comme suit: 3024 hommes et 135 chevaux ont été logés et nourris du 1^{er} au 4 février. Les hommes ont été logés en partie chez les habitants et le restant dans les temples et salles d'écoles, et tous reçus les vivres gratuitement des habitants.

Internés français & Secrétaire est chargé d'établir le compte relatif aux Internés français
Comptes. Le le expédiera à qui de droit, et sera indemnisé pour son travail.

Dépenses.

Titre II. Militaire

N ^o des pièces justificatives		Francs	Cent.
	au Commis Chef son traitement pour 1871	74	
73	au sous Commis	20	
	à Eugène Berney tambour aux Droux jr entretien de sa caisse	2	17
52 & 69	à Jules Mouquin de Samme au Droux pour son engagement de tambour	35	
78	idem pour réparations de sa caisse	1	50
84	au Receveur rembours d'une caisse pour le tambour Mouquin	33	50
102 & 10	à Othrau Raymond pour avoir nettoyé le temple à l'Abbaye, après départ des troupes suisses	43	
5, 6 & 19	à Samme Rochat maître & autres jr même poste au Droux	24	
	à Louis Alphonse Solara " " aux Droux	21	
103	à St. Frédéric De Leca, aux Droux, pour transports Militaires, Droux 115	20	
107	à Henri Louis Guignard " " " " 115 & 119	26	
168	à Louis Gustave Guignard jr " " " " 115 & 119	20	
117	à Ami Berney jr " " " " " "	24	
118	à Henri Guignard m. jr " " " " " "	31	
120	à Antoine Berney jr " " " " " "	10	
121	à Jacques Payzot jr transports " " " "	29	
139	à Jacques Rochat idem " " " "	12	
140	à Henri Guignard Berney jr " " " "	15	
170	à Armand Berney idem " " " "	15	
181	à Henri Guignard epaveur jr " " " "	17	
	à Jules Solara & Auguste St. Rochat pour chacun un transport	12	
122	à Henri Rochat m. jr pour logement et nourriture de 2 Chevaux en route du Bataillon 115	3	60
184	à Vallotton Embargo pour logement et nourriture de 7 soldats en route du Bataillon 115	14	
114	Indemnité à 3 soldats du Contingent qui ont fait le service de Garde & qui ont été arrêtés sur le Contrôle de jour du Comm. Chef	4	80
10	à Jean Berney pour fourniture d'un moule de bois pour le Corps de Garde Morlaire à l'Abbaye	20	
48	par barreau de l'Abbaye fourniture de bois, location & nettoyage du local ayant servi de Corps de Garde à l'Abbaye	22	
173	à Jacques Rochat jr coupage d'une route de bois jr le dit poste	5	
138	à O. Raymond négociant pour fourniture de paille & Chandelles pour le dit poste	17	45
	à Reporter	887	0

Dépenses.

Titre II Militaire

N ^o des pièces justificatives		Franco.	Cent.
111	à M ^r Jean Denuy commis Chef. son traitement en 1872.	74	
	à Constante Cart sous commis	20	
72	à Jules Morequin combattant au front pr extinction de sa classe en 1871 & 1872.	44	40
201	en dite indemnité pour publications	3	
202	à M ^r Coeytaux entrepreneur de postes, pour fourniture de 30 quintaux de paille pour le poste Militaire au front lors de l'occupation en 1871	48	
205	à Jules Fr. Bernoy, pour voiture Militaire en 1871	2	
296	à Henri Moreyau subergiste au front, pour vin offert par la Commune polonoise aux soldats en passage au front, à l'occasion d'une course Militaire	44	40
	à Edouard Rochat subergiste même fait.		

Dépenses.

Titre II Militaire

N ^o des pièces justificatives		Franco.	Cent.
	Repart	887	02
21	à Louis Constant Polaro, fournisseur d'un moule de bois, pour le poste Militaire de la Secochés à la Coruara.	24	
29	à Auguste Louis Rochat, fournisseur de 1/2 moule pour le dit poste.	36	
36	à Jules Polaro	22	00
23	à Henri Bernard à la prière, fournisseur de 102 ^{1/2} de paille pr le dit poste.	87	80
119	à Henri Guzman m ^r voiture de dit poste de l'Orbay au front.	4	
107	à Marie Rochat m ^r fournisseur d'un moule de bois, pour le Corps de Garde à la Coruara	22	
75	à Henri Moreyau subergiste, indemnité pour fourniture de Corps de Garde & Cuisine pour les troupes fédérales d'occupation.	165	
160	à Edouard Rochat & Louis Meyrignoz pour conduite de latitudes de soldats Allemands	11	
190	à Francis Rochat m ^r Ch ^r & Henri Elay même fait.	6	
198	à Henri Moreyau au front pour construction d'une baraque pour le poste Militaire de la Secochés	106	00
	en dite pour fourniture de Chandelles au dit poste.	3	00
	à Jules Rochat Rochat au front, pour fourniture de Chandelles à ce poste.	5	00
	à Edouard & l'Alexandre Rochat, indemnité pour leur placement à ce poste	5	

Dépenses.

Titre II. Militaire

N ^o de pièce matricule		Francs
	au Commun Chef son traitement pour 1871	74
72	au sous Commun	20
	à Eugène Berny tambour aux Bénéf. je entretenu à sa caisse	2
52 & 69	à Jules Rouquier de Stenmil au Bénéf. pour son engagement & tambour	350
83	idem pour réparations à sa caisse	1
84	au Receveur, rembour. d'une caisse pour le tambour Rouquier	83
102 & 70	à Othman Régnier pour moi nettoy. le temple à l'Abbaye, copies & papier des livres de comptes	42
5, 6 & 19	à Camille Rochat ténor. le & autres, je m'en fait au Bénéf.	24
	à Louis Hübner Soliste	21
103	à F. Frédéric de L'Ormeaux Bénéf. pour transports Montlaurins, Bataillon 115	20
107	à Henri Louis Guignard pour 3 sols	20
168	à Louis Solan Guignard je 2	20
117	à Ami Berny je 3	20
118	à Henri Guignard muni. je 11	31
120	à Othman Berny je 1	10
121	à Jacques Payette je Bénéf.	20
139	à Jacques Rochat sous idem	12
140	à Henri Guignard Berny je 2	16
170	à Othman Berny idem	18
181	à Henri Guignard d'opressor, je 2	12

181	à Henri Guignard d'opressor, je 2	12
	à Jules Solan & Auguste F. Rochat pour chacun un transport	12
122	à Henri Rochat muni. pour logement & nourriture de 2 Chevaux & trait du Bataillon 115	3
184	à Vallotton subrogé pour logement & nourriture de 2 soldats du train du Bataillon 115	14
114	Indemnité à 3 soldats du Contingent qui ont fait le service de garde & qui ont été oubliés au le Contrôle de paye du Commun Chef?	4
10	à Jean Berny pour fourniture d'un moule de bois pour à usage de garde Montlaurins à l'Abbaye	20
48	pour hameaux de l'Abbaye fourniture de bois, location & nettoyage du local ayant servi de Corps de Garde à l'Abbaye	22
117	à Jacques Rochat je, coupage d'un moule de bois le dit poste	8
138	à O. Régnier négociant pour fourniture de paille & chandelles pour le dit poste	17
	à Reparter	887